

APPEL A LABELLISATION DE PROJETS

Appel à labellisation 2019

Présentation de l'Action Syppre

Arvalis institut-du-végétal, l'Institut Technique de la Betterave et Terres Inovia partagent l'ambition de produire des références, des connaissances, et des outils pour accompagner la transition vers des systèmes de culture multi-performants.

Pour soutenir cette ambition, les trois instituts ont initié Syppre en 2013. Cette action est fondée sur une nouvelle approche, transversale au niveau des systèmes de culture et de l'exploitation. Elle vient compléter les actions d'amélioration des performances de chaque culture développées dans chacun des instituts. Syppre vise les enjeux de la durabilité agricole en se projetant sur les dix prochaines années : réponse aux besoins des marchés, rentabilité et excellence environnementale.

Les travaux s'adressent en premier lieu aux producteurs et aux acteurs du développement, et intéressent les acteurs des filières et des territoires. A son lancement, l'action Syppre a bénéficié du soutien du GIS Grandes Cultures (GIS GC-HP2E). Elle est financée en partie sur fonds propres et reçoit des dotations du Compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (CasDAR) et du programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

L'action Syppre se structure en trois volets techniques complémentaires : un observatoire des systèmes de production et de leurs performances, des plateformes expérimentales prospectives, des réseaux d'agriculteurs. En 2019, elle se décline en cinq projets régionaux, répartis dans les bassins de grandes cultures, gérés et financés par les instituts. Les projets régionaux sont pilotés avec l'appui des partenaires locaux de la recherche et du développement, les acteurs des filières et des structures coopératives, et des agriculteurs.

Afin d'élargir les situations de production étudiées, et dans le but d'impliquer de nouveaux partenaires de la R&D, les trois instituts fondateurs de Syppre souhaitent renforcer le réseau avec de nouveaux projets régionaux. L'accueil de ces projets s'appuie sur une procédure de labellisation décrite en Annexe 1 de ce document. Les conditions pour répondre à l'appel à labellisation et les appuis proposés par les instituts sont expliqués en annexe 2.

Ce document de présentation vise à apporter les informations sur le fonctionnement actuel de l'Action Syppre et des ambitions pour le futur. Des informations complémentaires sur le projet sont disponibles sur les sites des instituts techniques : <http://arvalis.info/syppre> - www.terresinovia.fr/syppre - www.itbfr.org

Contenu

| | | |
|----|--|---|
| 1. | Les ambitions de Syppre au plan national : | 1 |
| a. | Enjeu n°1 : Productivité physique | 1 |
| b. | Enjeu n°2 : Performance économique | 1 |
| c. | Enjeu n°3 : Excellence environnementale | 1 |
| 2. | La spécificité de Syppre : intégrer les enjeux régionaux | 2 |
| 3. | La structure du projet Syppre : | 3 |
| a. | Volet 1 : Des observatoires des pratiques..... | 4 |
| b. | Volet 2 : Des plateformes prospectives..... | 5 |
| c. | Volet 3 : Des réseaux d’agriculteurs..... | 5 |
| d. | Volet 4 : Système de gestion des données et des informations | 6 |
| e. | Volet 5 : Communication..... | 6 |
| 4. | Les livrables attendus : | 7 |
| a. | Les livrables attendus, par projet régional..... | 7 |
| b. | Les analyses transversales envisagées : | 8 |
| 5. | La labellisation de nouveaux projets régionaux..... | 8 |
| a. | Les bénéfices communs attendus | 8 |
| b. | Les engagements réciproques : | 9 |
| c. | Conditions d’éligibilité : | 9 |

1. Les ambitions de Syppre au plan national :

L'action Syppre vise à favoriser le développement d'exploitations agricoles multiperformantes, en favorisant l'innovation à l'échelle des systèmes de culture. Elle s'inscrit dans un objectif de durabilité, par la mise en œuvre des pratiques agro-écologiques adaptées aux milieux et aux exploitations.

Dans ce but, les 3 instituts et leurs partenaires se donnent pour ambition d'apporter des solutions opérationnelles, transférables aux agriculteurs et facilement appropriables dans leurs contextes individuels.

Le caractère opérationnel des solutions exige qu'elles soient suffisamment éprouvées, mais aussi qu'elles soient acceptables par les agriculteurs et par les filières. Dans ce but, elles doivent contribuer à répondre aux enjeux nationaux de l'agriculture, mais également répondre aux enjeux agricoles dans les territoires.

Au plan national, les objectifs auxquels l'Action Syppre doit contribuer ont été définis à partir d'une vision prospective de l'agriculture partagée par les trois instituts, à une échéance de 10 ans. Ils répondent aux enjeux de productivité, de rentabilité et d'excellence environnementale, et sont traduits à partir d'un panel d'indicateurs et des niveaux à atteindre (Tab. 1).

a. Enjeu n°1 : Productivité physique

Il s'agit d'améliorer la productivité du système dans son ensemble (produit brut en €, quantité et qualité produite, notamment en termes d'énergie et de protéines), avec l'ambition si possible d'améliorer les rendements des différentes cultures standards (produire plus pour alimenter les filières). Une dégradation de rendement d'une culture est acceptable uniquement si elle s'accompagne d'une amélioration de la durabilité globale du système.

b. Enjeu n°2 : Performance économique

On vise à améliorer les marges semi-directes à l'hectare et par UTH (Unité de Travail Humain). La performance économique implique que le produit récolté possède une qualité satisfaisant les exigences et les besoins du marché. Des indicateurs de qualité des produits (ex : teneurs en protéines, en sucre, en huile...) sont pris en compte. Les coûts de production des cultures standards, indicateur de compétitivité, doivent être maintenus, voire améliorés.

c. Enjeu n°3 : Excellence environnementale

Les systèmes de culture sont étudiés pour améliorer leurs performances environnementales, en particulier en réduisant de 10 à 30 % les émissions de gaz à effet et de serre et en améliorant de 20 à 50 % leur efficacité énergétique. L'augmentation du stock de carbone est également un objectif à atteindre, avec des attentes adaptées aux situations de départ dans les sols.

Les enjeux de protection de la qualité de l'eau, de l'air et la valorisation des services écosystémiques font partie des préoccupations des 3 instituts fondateurs de Syppre. Les travaux menés dans l'action y contribuent au travers de l'évolution des pratiques. Cependant, ils ne peuvent faire l'objet de suivis particuliers, compte-tenu des moyens spécifiques que cela nécessite et des limites des dispositifs mis

en place. Ils pourront à terme faire l'objet de suivis indirects, via la mise en œuvre de modèles, ou d'indicateurs.

| Enjeux | Indicateurs | Objectifs des systèmes innovants |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| Productivité | Produit brut (€/ha) | ≥ |
| | Production d'énergie brute plante entière (Mégajoules/ha) | ≥ |
| Economie | Marge semi-directe €/Ha et par Unité de travail Humain | ≥ |
| Pratiques et Environnement | Indice de Fréquence de traitement - IFT produit | Tendre vers -50%* |
| | Quantité d'azote minéral employé (kg d'azote/ha) | -20% |
| | Consommation d'énergie (Mégajoules/ha) | ≤ -20% |
| | Emissions GES TeqCO ₂ /Ha | ≤ -20% |
| | Stock de matière organique (tonnes/ha) | ≥ |

Tableau 1 : Cadre d'objectifs visés pour les systèmes de culture dans le cadre de l'Action Syppre pour répondre aux enjeux nationaux de l'agriculture. (* par rapport à la référence régionale 2012)

2. La spécificité de Syppre : intégrer les enjeux régionaux

L'action Syppre est actuellement déclinée en cinq projets, qui constituent différents cas d'études conduits dans des contextes spécifiques.

Au lancement de Syppre en région, des groupes de travail multipartenaires ont construit une vision commune des enjeux prioritaires à traiter localement. Sur cette base ont été définies problématiques à traiter localement pour les systèmes de production à échéance de 10 ans (Tab. 2) en complément des objectifs définis à l'échelle nationale.

Les objectifs, définis dans le cadre national, combinés aux problématiques à traiter localement, guident à la fois le diagnostic des systèmes étudiés dans l'Action Syppre, et permettent d'orienter les travaux localement, par exemple, les choix en matière d'intégration de nouveaux leviers techniques dans les systèmes expérimentés sur les plateformes ou suivis chez les agriculteurs.

Les thématiques étudiées dans les projets dépendent des enjeux régionaux, mais 3 d'entre-elles doivent systématiquement être abordées au sein de l'Action, car elles sont spécifiques de l'approche systémique pluriannuelle et elles ont un rôle majeur dans la multi-performance : la fertilité des sols, le bilan C et la gestion de la flore adventice.

| Projet Régional | Situation de production | Système de référence | Problématique traitée - résumé |
|------------------------|---|--|--|
| Syppe Picardie | Climat océanique dégradé Régime pluvial Limons profonds sensibles à battance et tassement | Systèmes conventionnels Betteraves/Légumes/Scop Labour | ↗ Production – dont Biomasse ↘ Azote minéral ↗ Fertilité sol (<i>Matière organique, sensibilité à l'érosion et aux tassements</i>) |
| Syppe Champagne | Climat océanique dégradé Régime pluvial Craie – non irrigué | Systèmes conventionnels Betteraves/Scop | ↗ Production – dont Biomasse ↗ Qualité des productions ↘ Azote minéral ↗ Fertilité sol (<i>Matière organique, sensibilité à la battance et à l'érosion</i>) |
| Syppe Berry | Climat semi-continentale dégradé Régime pluvial Argilo-calcaires superficiels | Systèmes conventionnels Scop | ↗ robustesse économique ↗ Fertilité sol et ↘ azote minéral ↗ maîtrise adventices |
| Syppe Lauragais | Climat océanique dégradé Régime pluvial Argilo-calcaires de coteaux | Systèmes conventionnels Tournesol/blé dur | ↗ Production – dont Biomasse ↗ Qualité des productions ↘ Azote minéral ↗ Fertilité sol (<i>matière organique, sensibilité aux tassements</i>) |
| Syppe Béarn | Climat océanique dégradé Argiles humifères Régime pluvial | Systèmes conventionnels Monoculture de maïs | ↗ maîtrise adventices et ravageurs ↘ usage de produits phytosanitaires ↗ diversité espèces |

Tableau 2 : Description des cinq projets Syppe lancés en 2014 (situations de production, des systèmes de référence et des problématiques).

3. La structure du projet Syppe :

L'action Syppe est structurée en trois volets techniques – Observatoire Plateformes expérimentales, Réseaux d'agriculteurs - qui sont complémentaires dans la démarche d'accompagnement de l'évolution des systèmes. L'ambition est qu'ils soient déclinés à terme dans chacune des entités régionales du projet, selon un calendrier qui est échelonné selon les moyens mobilisables localement. Ils sont complétés par un volet dédié à la gestion des données et des connaissances produites, et par un volet dédié à la valorisation des livrables produits et la communication.

Les trois volets techniques sont complémentaires, en privilégiant le retour d'expérience par les réseaux, l'établissement de connaissances par les plateformes, et la connaissance et le suivi des exploitations réelles par les observatoires. Ils sont fondés sur le même ensemble d'objectifs définis à l'échelle nationale et les modalités de conduite de chacun des volets sont partagées entre les différentes déclinaisons régionales, et ce dans l'objectif de s'alimenter mutuellement, de s'enrichir avec les informations des autres, et surtout d'amener une vision synthétique d'ensemble par l'analyse transversale de tous les résultats obtenus.

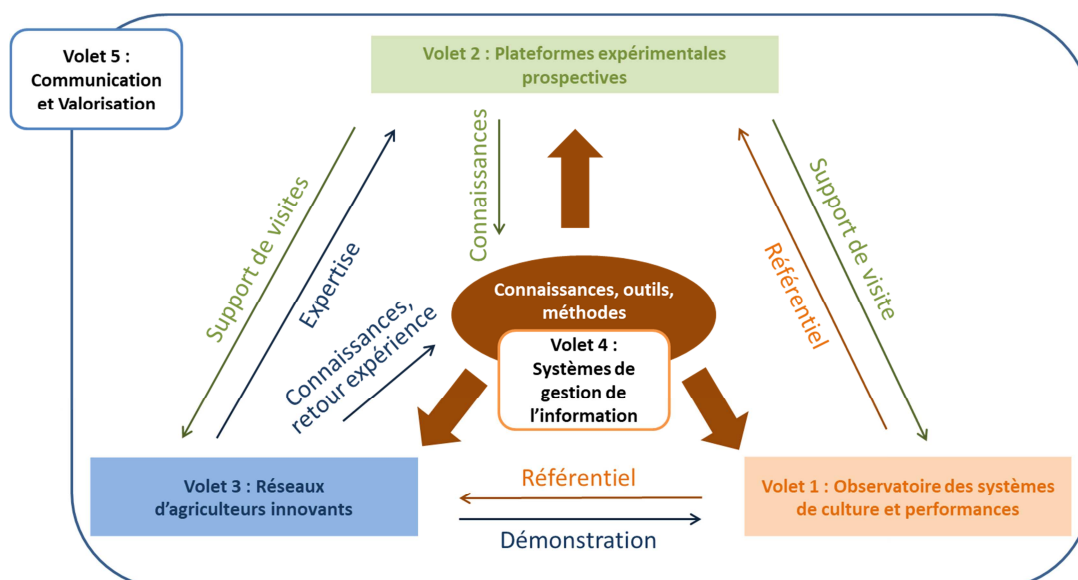


Schéma 1 : Description des interactions entre les volets constituant l'Action Syppre

a. Volet 1 : Des observatoires des pratiques

Ce volet du projet Syppre donne une photographie des systèmes de culture pratiqués par les agriculteurs dans leurs exploitations, et de leurs performances multicritères. Les observatoires portent prioritairement sur les exploitations qui s'inscrivent dans le périmètre de représentativité des projets régionaux, principalement sur les critères de milieu physique et orientation des productions.

Les informations collectées dans les observatoires contribuent à la définition ou à l'ajustement des enjeux prioritaires définis par les acteurs locaux et les agriculteurs, et permettent d'orienter ou de réorienter les systèmes co-conçus et testés sur les plateformes.

Les observatoires apportent également des éléments de comparaison de performances aux plateformes expérimentales et aux agriculteurs des réseaux.

Selon les problématiques identifiées par l'analyse des données issues de l'observatoire, les instituts ont prévu de mener des enquêtes d'approfondissement. En 2019, par exemple, il est prévu d'étudier les impacts de l'insertion des couverts végétaux sur la multiperformance des systèmes de culture non irrigués des exploitations du Sud-Ouest (Syppre Lauragais).

A plus long terme, ils peuvent servir à évaluer le degré de diffusion des innovations mises au point ou identifiées dans le cadre de l'Action Syppre dans les systèmes de culture et systèmes d'exploitation réels.

Actuellement, un observatoire pilote est en cours en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire, en lien avec le projet Syppre Berry. Il doit permettre de caler un cadre méthodologique générique mobilisable pour les futurs observatoires.

b. Volet 2 : Des plateformes prospectives

Il s'agit de dispositifs de terrain dédiés à la mise au point de systèmes de culture innovants, qui accueillent une expérimentation système, voire des essais factoriels annexes pour évaluer des leviers prometteurs pour le système de culture et tester les conditions de leur mise en œuvre.

Mises en place pour une durée d'au moins 10 ans, les plateformes mettent à l'épreuve du terrain des systèmes innovants co-conçus par des groupes d'acteurs locaux. Elles sont conduites dans un principe de rigueur expérimentale conjugué avec un dimensionnement et des conditions de travail proches de celles de l'agriculteur. Les dispositifs actuels Syppre couvrent entre 5 et 10 ha qui comparent un système témoin et un système innovant.

Les plateformes sont un lieu de test pratique des innovations proposées, un lieu d'acquisition de références sur les résultats des innovations et les résultats à moyen – long terme sur les composantes du milieu. Elles sont aussi un lieu d'échanges avec les agriculteurs et les partenaires régionaux.

Une méthode d'extrapolation mise au point par les instituts permet l'évaluation de la contribution des systèmes de culture expérimentés aux performances des exploitations agricoles.

c. Volet 3 : Des réseaux d'agriculteurs

Il s'agit de réseaux d'agriculteurs locaux engagés ou intéressés par le changement de leurs systèmes de culture pouvant être constitués *de novo* (ex : Syppre Lauragais) et/ou de réseaux préexistants sur lesquels le projet peut s'appuyer (ex : Syppre Berry).

Les réseaux identifiés et sollicités sont déjà porteurs de démarches d'innovations, et disposent généralement d'un conseiller animateur, qu'il soit collaborateur de la structure porteuse du projet, ou dépendant d'un partenaire associé.

Les réseaux identifiés et sollicités sont déjà porteurs de démarches d'innovations, et disposent généralement d'un conseiller animateur. Ils doivent permettre les échanges et les transferts d'idées entre les plateformes expérimentales et ce qui est mis en œuvre dans leurs parcelles. Ils doivent être associés au suivi des plateformes : ils participent (i) aux ateliers de co-conception, en amont de l'expérimentation ou pour le réajustement des systèmes expérimentés, (ii) aux comités de pilotages où sont montrés les résultats et où sont discutées les orientations pour la campagne à venir, (iii) à des visites de parcelles. Dans la mesure du possible, les journées d'animation Syppre couplent visites/discussions des plateformes et des réseaux.

Ils contribuent entre autre à la production de connaissances nouvelles sur les systèmes de culture et à la conception d'outils d'accompagnement pour la mise au point de systèmes innovants en exploitation.

Les réseaux, les agriculteurs qui les composent et leurs animateurs, sont donc considérés à la fois comme des concepteurs, des experts locaux, des innovateurs, des testeurs, et contribuent à communiquer sur leur démarche, leurs résultats, et le projet Syppre dans sa globalité.

d. Volet 4 : Système de gestion des données et des informations

Les trois instituts partenaires de l'Action Syppre se sont engagés à produire ensemble des références, des connaissances et des outils pour accompagner les producteurs et les acteurs du développement dans la transition vers des systèmes de culture multi-performants.

Pour cela, les équipes impliquées dans les cinq projets en région s'appuient sur des protocoles et des outils communs pour la collecte, la gestion et l'analyse des données, pour chacun des trois volets techniques que sont l'observatoire, les expérimentations, les réseaux.

Les protocoles d'enquête et d'observation terrain ont été adaptés aux besoins de Syppre, de même que les outils de collecte de données d'observation. Ils constituent une ressource disponible pour les futurs projets qui s'engageront.

Pour consigner les systèmes de culture étudiés dans les trois volets, le choix des instituts s'est porté sur l'utilisation de Systerre®, dont ils financent le développement, avec l'Acta. Ce logiciel permet la description des exploitations, des systèmes de culture, des pratiques et le calcul d'un ensemble d'indicateurs destinés à évaluer les performances techniques, économiques et environnementales.

En complément de Systerre®, les instituts utilisent leurs outils d'enregistrement propres pour stocker et analyser les données issues de mesures et d'observations réalisées dans les parcelles des plateformes expérimentales ou chez les agriculteurs des réseaux.

La plateforme API-AGRO est utilisée pour rassembler dans une même base les données issues de Systerre® et les données d'observation, ce qui facilite le partage des données entre partenaires et les analyses transversales.

A terme, les instituts prévoient la capitalisation des informations issues de l'Action Syppre dans un outil collaboratif de partage et de diffusion des connaissances.

e. Volet 5 : Communication

La communication de Syppre est organisée selon une programmation pluriannuelle, en vue de valoriser les livrables produits dans les 3 volets techniques. Elle cible à la fois un public d'agriculteurs, de techniciens de la R&D, mais également les sphères scientifiques et institutionnelles. La communication est pilotée par un Comité Editorial composé d'experts et de communicants.

La communication de Syppre s'appuie sur les supports originaux que sont les plateformes d'essais systèmes qui sont fortement valorisés, avec les réseaux d'agriculteurs associés, via des visites, des interviews, des vidéos, et grâce à l'appropriation des enseignements issus de l'action Syppre dans les préconisations régionales. Un agriculteur ambassadeur a été détecté dans chacun des cinq projets régionaux pour illustrer l'approche système et témoigner des apports des travaux de Syppre dans ses réflexions pour son exploitation.

En juin 2019, le site internet dédié à l'Action Syppre sera lancé pour promouvoir l'approche système de culture telle qu'elle est développée dans l'Action Syppre et partager les résultats de l'action. Un forum permettra de générer des échanges en réseau avec les différents publics. Un compte twitter @ProjetSyppre vient compléter le dispositif de communication en ligne.

4. Les livrables attendus :

Les cinq projets régionaux répondent à un cadre d'objectifs prédéfinis et communs, et suivent des protocoles, des modalités de travail et d'échanges de résultats également communs à l'ensemble. Ce fonctionnement permet à la fois une valorisation des acquis dans chaque région, et facilite le regroupement des résultats et leur analyse transversale, pour dégager des enseignements et des solutions robustes.

a. Les livrables attendus, par projet régional

Les données et livrables produits par volet sont décrits dans le tableau suivant :

| Volet | Nature des données produites | Livrables |
|---------------------------------|--|---|
| Observatoire | <p>Description des systèmes de production de la zone ciblée par le projet régional.</p> <p>Description des performances multicritère des systèmes.</p> <p><i>Facultatif : Données qualitatives sur certaines techniques et thématiques, selon les priorités régionales, collectées par enquête.</i></p> | <p>Typologie des systèmes de production, par situation de production, et performance multicritère. Analyse des évolutions dans le temps.</p> <p>Mise à jour du système de culture de référence du projet (entre autre pour évolution du système témoin expérimenté)</p> <p><i>Facultatif : Rapport d'enquête thématique</i></p> |
| Plateformes prospectives | <p>Description des systèmes de culture expérimentés (pratiques culturales, règles de décision)</p> <p>Résultats annuels des systèmes (données qualitatives acceptées pour règles de décision) – performances multicritères, mesures et observation de terrain</p> <p>Données quantitatives pour au moins une technique et qualitatives pour les autres techniques prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données quantitatives sur sol et adventices, et qualitatives sur les autres thématiques | <p>Synthèses annuelles des pratiques et des résultats des systèmes expérimentés, dans lesquelles les résultats sont analysés et commentés (traçage des « retours d'expérience »).</p> <p>Synthèses des résultats et enseignements pluriannuels.</p> |
| Réseaux d'agriculteurs | <p>Description des systèmes de production et des systèmes de culture pratiqués (dont résultats agronomiques attendus et objectifs de performance)</p> <p>Description des principaux leviers ou combinaisons de leviers mobilisés.</p> <p>Résultats agronomiques observés et performance multicritère des systèmes (qualitative ou quantitatif)</p> | <p>Rapport de présentation du réseau, et typologie des systèmes de production par situation de production.</p> <p>Analyse des trajectoires de mise en œuvre de nouveaux systèmes</p> <p>Description de pratiques innovantes d'intérêt</p> <p>Tableaux de bord conçus pour piloter les changements de systèmes</p> |

b. Les analyses transversales envisagées :

Le partage des données et livrables produits dans chaque projet régional, et pour les trois volets, permet un traitement transversal des données.

Un premier niveau d'analyse des systèmes étudiés vise à identifier:

- Leur capacité à atteindre des objectifs nationaux de Syppre et les objectifs définis localement
- Les antagonismes ou des synergies entre objectifs à atteindre
- Des combinaisons de leviers ou stratégies de gestion génériques, qui permettent d'atteindre ces objectifs

Cette analyse, prévue tous les 5 à 8 ans a pour objectif de suivre l'impact de l'Action Syppre, de pointer les réorientations éventuelles à prévoir pour mieux répondre aux enjeux agricoles, les axes de travail à renforcer.

Le second niveau d'analyse permet de mettre en lumière et de partager les trajectoires réussies de mise au point de systèmes de culture, en décrivant les stratégies mises en œuvre (combinaisons de leviers et règles de décision). L'action Syppre porte une attention particulière aux stratégies de gestion durable des adventices, aux stratégies d'amélioration de la fertilité du sol, pour leur rôle majeur dans la durabilité des systèmes de production de grandes cultures et polyculture.

Le troisième niveau d'analyse s'intéresse aux techniques culturales nouvelles dont la maîtrise et l'étude des conditions de réussite sont pertinentes à l'échelle des systèmes de culture. Pour cela, on s'appuie sur les résultats et expériences capitalisés par les partenaires dans leurs situations de production sur des sujets communs, en valorisant par ailleurs les essais factoriels annexes. Par exemple, depuis 2015, les trois instituts bâtissent une expertise commune sur la gestion des plantes de couverture.

L'ensemble des informations issues de projets constituant l'action Syppre contribue à enrichir les connaissances agro-écologiques actuelles et à en produire de nouvelles, utiles à la transition des systèmes de culture. Les canaux de diffusion classiques sont utilisés pour partager ces connaissances. Les instituts partenaires envisagent également de mobiliser les technologies de « gestion de connaissances » pour favoriser leur capitalisation, leur partage, leur mise à jour.

5. La labellisation de nouveaux projets régionaux

Après cinq années de structuration, l'action Syppre est en capacité d'accueillir de nouveaux projets régionaux. Le souhait des trois instituts fondateurs de Syppre est de partager plus largement les travaux et résultats entre acteurs de la R&D portés par la même ambition d'accompagner le changement de systèmes de culture, en empruntant le chemin de l'agroécologie.

a. Les bénéfices communs attendus

En intégrant de nouveaux projets, l'élargissement du socle de l'Action Syppre permet des bénéfices multiples :

- La prise en compte de nouvelles situations de production, et des systèmes de production non représentés actuellement
- Un partage de solutions innovantes originales, pouvant inspirer la recherche et le développement, et les agriculteurs
- Une plus large assise de résultats pour renforcer le panel de connaissances produites et les consolider
- Une audience accrue par de nouveaux partenaires en capacité de promouvoir les solutions testées et éprouvées dans le projet.
- Une notoriété augmentée pour les travaux réalisés, aux échelles régionales, nationale, voire au-delà

b. Les engagements réciproques :

Ce développement de l'action par l'accueil de nouveaux partenaires implique des engagements réciproques : pour les projets candidats, il s'agira de respecter le plus fidèlement possible le cahier des charges proposé dans la suite du document (annexe 2). Pour les instituts fondateurs, il s'agira de mettre à disposition l'ensemble des outils, méthodes, livrables déjà construits dans les premières années de l'action Syppre, d'accueillir et de faire bénéficier les nouveaux partenaires d'une organisation de l'action déjà bien en place.

c. Conditions d'éligibilité :

En prérequis, les candidats à la labellisation doivent partager un intérêt pour une approche « systémique » et « collaborative » de la R&D agricole, et partager les ambitions de l'Action Syppre, et les objectifs de durabilité qu'elle vise, selon les priorités présentées en partie 1.

Parmi les principaux engagements à respecter dans le cadre de la labellisation, les candidats devront :

- Créer et animer un groupe de travail impliqué dans la conception du cadre du projet et son pilotage, constitué par les acteurs locaux de la R&D et les partie-prenantes concernés par les enjeux étudiés
- Respecter le cahier des charges de l'action Syppre, pour chacun des volets (Annexe 2)
- Partager les données et connaissances issues de leur projet (tout en gardant la propriété de ces données)
- Mettre en œuvre des actions de communication, en particulier auprès des agriculteurs, en vue de partager résultats et connaissances et favoriser leur appropriation grâce aux supports mis en place au sein de l'Action Syppre
- Participer aux séminaires et réunion de travail proposés pour les équipes engagées dans l'Action Syppre

Une phase transitoire d'une année visera à permettre aux candidats d'adopter progressivement ces pratiques avant d'être pleinement intégrés au dispositif Syppre.

Les porteurs de projet s'engagent pour un minimum de 5 ans dans l'Action Syppre, selon des conditions qui seront fixées par une convention et avec un renouvellement à l'issue de cette première période.

Une participation sera demandée aux partenaires pour contribuer aux coûts d'animation de l'Action Syppre, à la mise à disposition des outils et expertises mobilisés dans les projets.